

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Gagne 1 place pour le Grand Prix de F1 2026 »

Article 1 – Organisation

La société Namebay S.A.M., dont le siège social est CATS Business Center – 28 Bd Princesse Charlotte 98000 Monaco, organise **du 7 avril 2026 au 30 avril 2026** un jeu-concours gratuit sous condition d'achat d'à minima 1 nom de domaine en .FR, intitulé « Gagne 1 place pour le Grand Prix de F1 2026 ». Le jeu est accessible via notre site Internet sur la page <https://jeuconcours.namebay.com>.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute **personne physique majeure cliente de Namebay**, résidant en Principauté de Monaco ou à l'étranger. Sont exclus de la participation les membres du personnel de la société organisatrice, du groupe auquel la société organisatrice appartient et les membres de leur famille. La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Pour valider sa participation, chaque participant doit :

1. Se connecter **uniquement** sur le site Internet dédié à l'évènement jeu concours : <https://jeuconcours.namebay.com>.
2. Créer son compte client en tant que Particulier pour remplir les conditions de participation
3. Enregistrer son/ses noms de domaine en .FR en respectant les conditions d'enregistrement de l'extension choisie.
4. Confirmer son acceptation du règlement. Toute participation incomplète ou ne respectant pas ces conditions sera considérée comme nulle.

Article 4 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par **tirage au sort** parmi les noms de domaine enregistrés par l'ensemble des participants ayant respecté les modalités de l'article 3.

Le tirage au sort sera effectué le 4 mai 2026 à l'aide d'un outil garantissant l'impartialité de

la sélection. Le gagnant sera informé par e-mail ou par téléphone. En l'absence de réponse dans un délai de 48h, le lot pourra être réattribué à un suppléant.

Article 5 – Dotation

Le lot mis en jeu consiste en : 1 place pour le grand prix de formule 1 tribune O le dimanche 7 juin 2026, d'une valeur approximative de 900 €. Le lot attribué est **nominatif** pour le gagnant du tirage au sort et ne pourra être **ni repris, ni échangé**, ni faire l'objet d'une contre-valeur en espèces.

Article 6 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème technique, d'erreur de saisie des coordonnées par le participant, ou de force majeure entraînant l'annulation ou la modification des dates du jeu.

Article 7 – Acceptation des Conditions Générales de l'Organisateur du Formula 1 Louis Vuitton Grand Prix de Monaco 2026

Le gagnant s'engage à respecter les conditions générales de l'Organisateur disponibles ici : <https://monaco-grandprix.com/edition/formula-1-grand-prix-de-monaco-2026/cgv-epreuves/>

et sera plus particulièrement attentifs aux points suivants :

- 9.1. Changement de date de la manifestation
- 12 - Sécurité des Spectateurs dans l'enceinte du circuit
- 14 - Propriété intellectuelle

Article 7 – Données personnelles

Conformément à la **loi n° 1.565 du 3 décembre 2024** relative à la protection des données personnelles en Principauté de Monaco, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès de contact@namebay.com.

Article 8 – Litiges et droit applicable

Le présent règlement est exclusivement régi par la **loi monégasque**. Tout différend résultant de l'application ou de l'interprétation du présent règlement fera l'objet d'une tentative de

règlement à l'amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis aux **Cours et Tribunaux de la Principauté de Monaco**.

Article 9 – Consultation du règlement

Le règlement complet peut être adressé par e-mail à toute personne qui en fait la demande.

Fait à Monte-Carlo, le 17 mars 2026.

S.A.M. NAMEBAY
Chez CATS "Le Forum"
28, Boulevard Princesse Charlotte
MC 98000 MONACO
RC n° 99 S 03660